

## Compte rendu de l'audience au Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 26 mars 2019 sur le programme d'EMC des classes Terminales

Représentés : l'ACIREPH, l'APHG, l'APPEP, l'APSES, les CLIONAUTES, la CFDT, le SNES-FSU, le SNALC

---

### I. CALENDRIER ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES D'EMC

---

#### Calendrier

Mme Souad Ayada, présidente du CSP, précise le calendrier : le groupe EMC rend ses propositions au CSP le 6 mai, le CSP diffusera les programmes du lycée « au fil de l'eau » à partir du 20 mai.

L'examen au CSP est prévu le 9 juin. À partir du 10 juin phase de consultation en ligne et concertation avec les associations professionnelles et syndicales. Puis il sera examiné par la CSL (Commission spécialisée des lycées) fin juin-début juillet, pour passage au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 9-10 juillet pour avis et publication dans l'avant-dernier ou le dernier BO de juillet.

Mme Souad Ayada insiste sur le caractère provisoire du projet présenté cet après-midi. Tout est encore modifiable d'ici le 6 mai. Le GEPP (groupe d'élaboration de projets de programme) fera ensuite ses propositions au CSP, qui peut aussi les modifier tout comme, ultérieurement la DGESCO.

#### Présentation du programme par les deux co-pilotes du GEPP

Philippe Portier (directeur d'études section des sciences religieuses, École pratique des hautes études (EPHE), et Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe Histoire géographique.

M. Vincent Duclert insiste sur l'importance du préambule qui figure dans les programmes déjà publiés des classes de seconde et de première, car il précise le cadre, l'esprit et les démarches de l'EMC. Il ne s'agit pas « d'un ornement dont on se débarrasse ensuite ». La logique d'ensemble est la suivante :

- Le **thème annuel** du programme de Seconde est « **la liberté, les libertés** », abordé selon deux **axes** : - l'**axe 1** « *Des libertés pour la liberté* » a pour **questionnement** « *que sont les principes et les conditions de la liberté ?* » ; l'**axe 2** « *Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat* » a pour **questionnement** « *comment évoluent la conception et l'exercice des libertés* ». Pour chaque axe de questionnement **2 « domaines »** devront être étudiés parmi les pistes (« domaines possibles ») proposés, soit **4 domaines pour un volume horaire de 18h**.

- Le **thème annuel** du programme de Première est « **la société** », l'**axe 1** « *Fondements et fragilités du lien social* » a pour **questionnement** « *comment les fondements du lien social se trouvent aujourd'hui fragilisés* » et l'**axe 2** « *les recompositions du lien social* » a pour **questionnement** « *comment les modalités de recompositions du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?* »

Idem : **4 domaines** (2 par axe) **à étudier en 18h**.

- Le **thème annuel** du programme de Terminale est « **la démocratie** », l'**axe 1** « *Fondement et expérience de la démocratie* » et l'**axe 2** « *Repenser et faire vivre la démocratie* ». Idem : **4 domaines** (2 par axe) **à étudier en 18h**.

L'évaluation qui compte dans le contrôle continu n'est pas l'objet du travail CSP.

---

## II. PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME D'EMC POUR LES CLASSES TERMINALES

---

**Méthode de travail :** aucun document n'est distribué en séance. Les associations et syndicats présents lors de cette séance doivent se contenter d'une présentation orale, à charge pour eux de prendre des notes, comme ils peuvent et selon ce qu'ils auront entendus.

Philippe Portier présente oralement le projet de programme. Rappel : les enseignants devront étudier au moins **2 domaines par axe**. Comme il y a 2 axes et 18h, chaque domaine sera étudié en 4 heures environ. Le premier axe est présenté comme traitant plutôt des fondements, des principes, de la dimension « théorique » de la démocratie, le deuxième comme un axe plutôt « pratique », des modes d'actions pour compléter, approfondir la démocratie.

### AXE 1 : FONDEMENT ET EXPÉRIENCE DE LA DÉMOCRATIE

**Questionnement : *quels sont les principes constitutifs de la démocratie et comment évolue-t-elle ?***

Les **domaines** à étudier seront à choisir dans les « **deux blocs** » suivant :

#### **1° les principes de la démocratie, domaines d'étude possibles :**

- les modèles antiques de la démocratie et leur héritage contemporain [allusion au « modèle grec et au « modèle romain »]
- la notion de « peuple souverain »
- la République hier et aujourd'hui
- démocratie et autoritarismes, totalitarismes au 20<sup>e</sup> siècle
- l'État de Droit
- la séparation des pouvoirs
- les Droits de l'Homme [rectifié en « Droits humains » après une observation sur la nécessité d'utiliser des termes épiciènes]...

#### **2° les mutations contemporaines de la démocratie, domaines possibles :**

- les transitions démocratiques dans le monde
- l'Europe, l'Union européenne [comme espace démocratique ou dans lequel « la démocratie est à questionner »]
- les modalités juridiques, sociales, éducative de protection de la démocratie
- comment meurent les démocraties [allusion à la tyrannie douce d'A. Tocqueville]

[Remarque : cette division en deux « blocs » annonce-t-elle une légère modification de l'architecture des programmes ou est-elle (plus probable) un effet provisoire de présentation ? Dans les programmes de Seconde et de Première, il y a juste une liste des domaines possibles après l'énoncé du questionnement]

#### **NOTIONS à acquérir :**

Régime parlementaire / régime présidentiel  
Tyrannie / totalitarisme  
État de droit / État policier

#### **OBJETS D'ENSEIGNEMENT (« ressources possibles pour asseoir l'EMC ») :**

- la démocratie athénienne,
- la République romaine,
- le Conseil National de la Résistance
- le préambule de la Constitution
- les grands penseurs de la démocratie

## AXE 2 : REPENSER ET FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

**Questionnement : *Quels sont les problèmes que les démocraties actuelles doivent surmonter et comment y remédier ?***

**1° « *Les problèmes contemporains de la démocratie* », domaines d'étude possibles :**

- populisme et recul de la démocratie [allusion à la « montée des régimes illibéraux »]
- les démocraties à l'épreuve des guerres et violences
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- agir face aux génocides et aux crimes de masse
- le droit des minorités en démocratie [allusion à la tension « intégration / droit à la différence »]

**2° « *Les modes d'action pour enrichir et conserver la démocratie* », domaines d'étude possibles :** (des sortes de « pistes pour une refondation »)

- les principes de la démocratie (vertu, justice, exemplarité)
- la démocratie en milieu scolaire
- artistes et chercheurs en résidence dans les lycées (articuler « art et citoyenneté »)
- théâtre, arts et spectacles citoyens
- la démocratie à l'heure des réseaux sociaux
- militantisme, engagements (démocratie représentative / participative)
- les liens entre République et solidarité (« une République est d'autant plus solidaire qu'elle mène une politique sociale »)

**NOTIONS à acquérir :** identité, citoyenneté, droit à la différence, libéraux et communautariens.

**OBJETS D'ENSEIGNEMENT** possibles :

- le théâtre citoyen,
- la question des utopies
- les films de science-fiction comme réflexion sur la démocratie,
- les initiatives populaires,
- les ONG, les associations qui défendent les droits de l'homme, etc.

[ Remarques :

1° de nouveau, on parle d'une division en deux « blocs » [ ? ] ;

2° de façon générale la présentation était obscurcie par le flottement du vocabulaire : on parlait tantôt de « thèmes » d'étude (alors que le « thème » désigne ce qui est étudié pour l'année), tantôt d' « éléments », terme qui ne figurant pas dans les programmes, ce qui pouvait référer aux *domaines* ou aux *objets*, ou encore des *notions* selon le moment ; ce flottement est l'indice d'une architecture dont la complexité a été souligné en séance].

---

### III. DISCUSSION

---

#### **Sur les conditions :**

- le SNES souligne que l'EMC fonctionne en réalité dans les établissements comme « *variable d'ajustement* » pour compléter des services incomplets (et éviter éventuellement des suppressions de postes) ; ce qui pose aussi la question de la formation
- la question de l'attribution de l'EMC est plusieurs fois soulevés (dont APSES) ; la présidente du CSP et les co-pilotes répondant qu'à partir du moment où l'enseignement de l'EMC n'était pas disciplinaire tous les enseignants sont légitimes pour l'assurer. Plusieurs observent que ce serait plus clair si la chose était mentionnée explicitement dans les Programmes. Philippe Portier indique que cela avait été prévu, puis finalement retiré. Vincent Duclert réaffirme que tout professeur est compétent pour cet enseignement (« il n'y a pas de de CAPES spécifique »).
- concernant la formation des enseignants (la question est reposée) ; Vincent Duclert évoque une réflexion pour permettre de donner des exemples de démarches, etc., par les portails numériques ; Souad Ayada souhaite que des ressources soient mises en ligne sur le site de l'Éducation Nationale.
- l'ACIREPh s'interroge sur le contenu réel de la « culture commune » dans un programme comme un menu *au choix* de domaines et d'objets possibles pouvant donner l'impression d'un « inventaire à la Prévert » pour reprendre l'expression de M. Philippe de Portier, une sorte d'auberge espagnole ; l'ACIREPh souligne aussi la contradiction entre la liberté de choix avancée et la mention de certaines notions à acquérir qui rendent, de fait, obligatoires certains domaines proposés, écartant les autres puisque l'horaire oblige à se limiter à « deux domaines » par questionnement ; l'ACIREPh indique que les programmes semblent avoir été conçus du « point de vue de Sirius », dans la méconnaissance des conditions réelles de l'enseignement, en estimant que 2h sont suffisantes pour traiter / engager l'étude d'un « domaine », à 1h le temps pour faire un débat collectif ou élaborer des projets dans une classe à 35 élèves, en ne disant rien de l'évaluation, etc. M. Vincent Duclert rejette entièrement cette critique qu'il qualifie de destruction du programme et indique que la culture commune consiste précisément dans le fait que élèves constateront des manières variées d'étudier l'EMC ; Mme Souad Ayada, qui a interrompu plusieurs fois le propos, estime que ces critiques n'appellent pas de réponse puisque la réunion est consacrée uniquement à « faire des propositions ».
- dénonciation des conditions d'enseignement (ACIREPh) *en classe entière* alors que l'ECJS puis l'EMC était pratiqué en groupe à effectif réduit (demi-classe) à horaire hebdomadaire identique (0h30) (encore plus vrai pour les séries technologiques) ; plusieurs interventions ensuite dans ce même sens.

Bien que Mme Souad Ayada ait plusieurs fois expliqué que la réunion n'avait pas à traiter de cette question car son objet n'était pas de discuter de la réforme du lycée, les deux co-pilotes du groupe d'experts ont indiqué leur accord avec cette observation et le fait qu'eux-mêmes ont plusieurs fois soulevé cette question auprès du CSP, qu'ils ne doutaient pas que Mme Ayada soit elle-même intervenue auprès du Ministre, et qu'ils lui demanderont d'intervenir de nouveau. Mme Sonia de la Provôté, sénatrice (centriste) du Calvados, membre du CSP, indique qu'elle prend note qu'elle interviendra elle aussi dans le même sens.

#### **Sur le contenu :**

- l'association *Les Clionautes* relève que l'enseignement de la défense ne figure pas dans le programme ; les co-pilotes répondent que cela figure dans le programme de Seconde et que le sujet peut être abordé à l'occasion d'un travail sur la protection de la démocratie ; elle note que beaucoup des objets d'étude sont déjà abordés dans l'enseignement de spécialité d'Histoire-Géographie-Géopolitique et Sciences Politiques en Première ; les copilotes répondent que cela ne pose pas de problème puisqu'il s'agit l'étude de ces sujets se fait selon une tout autre approche.
- l'APPEP s'étonne de l'absence de la laïcité alors qu'elle pourrait être le fil conducteur entre les trois années du lycée et demande à ce qu'elle figure explicitement dans le programme ; M. Philippe Portier indique que le GEPP s'est aussi interrogé sur cette question ; la demande est

notée.

- remarque sur l'absence de la parité hommes/femmes ; les co-pilotes répondent que c'est dans les programmes de seconde et qu'il faut considérer l'ensemble du programme.

- l'APSES regrette une écriture des programmes relevant surtout de l'histoire-géographie ; elle regrette que l'approche sociologique soit absente (par exemple des phénomènes de vote, d'abstention) soit absente ; elle s'inquiète d'un programme encyclopédique et très abstraits ; les co-pilotes répondent que les domaines et objets sont seulement indicatifs, que le GEPP a volontairement laissé la plus grande liberté possible pour que les professeurs puissent imaginer toute sorte de modalités concrètes adaptées.

- l'ACIREPh demande que parmi les domaines figure la question de l'obéissance et de la désobéissance civique en démocratie ;

- quelques intervenants soulignent l'abstraction de nombreux contenus et intitulés pour les élèves de séries technologiques par rapport à leurs centres d'intérêts ; certains se demandent s'il ne faudrait pas prévoir un programme plus adapté ; les co-pilotes refusent cette option, il s'agit d'un enseignement de tronc commun, les professeurs sauront aborder « les bons cas d'études ».